

21 août dernier (1882), d'ériger la paroisse de Sainte-Barbe, dans le comté de Huntingdon, en municipalité scolaire, avec les mêmes limites qui lui ont été données lorsqu'elle a été érigée civilement par proclamation en date du douze juin dernier (1882).

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil, en date du 16 septembre, modifier l'ordre en conseil du 15 mars dernier (1882), annexant une partie de la municipalité scolaire de Framton Ouest à celle de Cranbourne, dans le comté de Dorchester, de la manière suivante, savoir :

Qu'après les mots qui se trouvent à la fin de la description, " dans le même comté," on ajoute les suivants : " dans le deuxième rang, depuis le lot numéro vingt-cinq jusqu'au lot numéro vingt-huit inclusivement, dans le troisième rang, depuis la moitié du lot numéro vingt-cinq jusqu'au lot numéro vingt-huit inclusivement ; dans le quatrième rang, depuis la moitié du lot numéro vingt-cinq jusqu'au lot numéro vingt-huit inclusivement."

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil, en date du 6 septembre, annexer pour les fins scolaires à la municipalité de Saint-Frédéric, dans le comté de Beauce, toute cette partie de Broughton, dans le même comté, qui est annexée à Saint-Frédéric, pour les fins civiles, par proclamation du vingt-sept février 1879.

Avis de demande d'érection, etc., de municipalité scolaire en vertu de la 5ème section, 41 Vict., chap. 6.

Eriger en municipalité scolaire la paroisse de Saint-Rémi d'Amherst, dans le comté d'Ottawa, avec les limites qui lui sont assignées dans le décret canonique.

Avis de demande d'érection, etc., de municipalité scolaire, en vertu de la 5ème section, 41 Vict., ch. 6.

Détacher de la municipalité de Saint-Joseph de Lepage, le nommé George Chamberland, et l'annexer à celle de Sainte-Angèle de Mérici, dans le comté de Rimouski, pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil en date du 6 septembre dernier, faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles.

Pour la municipalité scolaire du canton de Barford, dans le comté de Stanstead, MM. H. X. Thomas, Charles Baldwin, Ovide Chabot, Léon Trudeau et Firmin Duteau, vu que les catholiques sont maintenant en majorité et que leur déclaration de dissidence a cessé en conséquence, et vu qu'il n'y a pas eu d'élection au mois de juillet dernier.

PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT

Conférence sur la Littérature aux élèves de Villa Maria, par L. A. Brunet, professeur à l'Académie du Plateau, le 3 juin 1882.

(Suite.)

II.

Qu'est-ce que la littérature ?

" C'est l'écho universel et éternel du monde pensant, a dit Lamartine, en prenant la littérature dans son sens le plus large et le plus poétique... " C'est la parole qui dit Je vis, la parole qui dit Je pense, la parole qui dit J'adore, mot sublime et final où se résume toute la création. Un vermisseau parlant,— Pascal avait dit avant lui un *roseau pensant*,— résumant l'univers et Dieu dans une pensée, voilà l'homme ! Otez-lui la parole et la littérature, ce résumé de lui-même et de l'univers, ce n'est plus qu'un vermisseau ; otez-lui son enveloppe infime et matérielle, ce n'est plus un vermisseau c'est un dieu ! Mais laissez-lui à la fois cette enveloppe matérielle des sens qui le dégrade, et cette pensée parlée qui le divinise, ce n'est plus ni un vermisseau, ni un dieu, c'est un homme, c'est-à-dire un être complexe et énigmatique, qui fait pitié quand on le regarde ramper, et qui fait envie quand on le regarde penser : " L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieus."

Sa grandeur, c'est de s'exprimer.

La littérature est cette expression de l'homme transmise à l'homme par l'écriture. Mais pour que la définition soit juste et complète, il faut y ajouter un mot. La littérature est l'expression *mémorable*, c'est-à-dire digne mémoire, de l'esprit humain."

Il n'est pas, sous le soleil, d'étude plus belle que cette étude, et qui puisse former, au même degré, l'esprit et le cœur de l'homme ; et ce que je dis ici de l'homme, doit s'entendre, à plus forte raison, de la femme.

Mgr Dupanloup, cette autorité qui s'impose toujours en matière d'éducation, en traitant sujet le qui nous occupe présentement, s'est posé cette question :

Pourquoi les études littéraires développent-elles merveilleusement l'intelligence ?